

RAPPORT DU CEI À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS Le 31 décembre 2015

Madame, Monsieur,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des organismes de placement collectif gérés par Gestion d'actifs 1832 (le « gestionnaire ») ont le plaisir de vous remettre notre rapport annuel à l'intention des porteurs de parts. Les renseignements contenus dans le présent rapport portent sur la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015 (la « période couverte par le rapport »).

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont confié au CEI le mandat de passer en revue les questions de conflit d'intérêts qui se sont posées et que les gestionnaires d'organismes de placement collectif, comme Gestion d'actifs 1832, lui ont soumises. Lorsqu'il fait face à une question de conflit d'intérêts, le gestionnaire d'un organisme de placement collectif doit la soumettre au CEI en vue d'obtenir l'approbation ou les recommandations de celui-ci, selon la question de conflit d'intérêts en cause.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures de Gestion d'actifs 1832 concernant les questions de conflit d'intérêts pouvant se poser à l'égard des fonds énumérés à l'annexe A ci-jointe (collectivement, les « Fonds » ou, individuellement, un « Fonds »). Le CEI procède également à une autoévaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Les membres du CEI se réjouissent à l'idée de continuer à servir les intérêts des porteurs de parts des Fonds et de travailler de façon efficace et transparente avec Gestion d'actifs 1832.

La présidente du comité d'examen indépendant,

« Carol S. Perry »

Carol S. Perry

Le CEI exerce les fonctions de comité d'examen indépendant à l'égard des Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia, des Portefeuilles Apogée, des Fonds Dynamique et du Programme de placement Marquis. MM. Robert S. Bell et D. Murray Paton ont été nommés pour siéger au CEI le 1^{er} mai 2007, M^{me} Carol S. Perry, en novembre 2011 et MM. Brahm Gelfand et Simon Hitzig, le 1^{er} novembre 2013.

Membres du CEI	Lieu de résidence	Durée de service au sein du CEI
Carol S. Perry Présidente du CEI	Toronto (Ontario)	4 ans et 1 mois
Robert S. Bell	Toronto (Ontario)	8 ans et 8 mois
Brahm Gelfand	Montréal (Québec)	2 ans et 2 mois
Simon Hitzig	Toronto (Ontario)	2 ans et 2 mois
D. Murray Paton	Niagara-on-the-Lake (Ontario)	8 ans et 8 mois

a) Fonds

Au 31 décembre 2015, le pourcentage des parts de chaque catégorie de chacun des Fonds que tous les membres du CEI détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, n'excédait pas 10 pour cent.

b) Gestionnaire

Au 31 décembre 2015, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, une catégorie ou une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation de Gestion d'actifs 1832.

c) Prestataires de services

Au 31 décembre 2015, les membres du CEI détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, une catégorie ou une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation d'un prestataire de services des Fonds ou de Gestion d'actifs 1832 outre La Banque de Nouvelle-Écosse. Au 31 décembre 2015, le pourcentage des parts de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de participation du prestataire de services et de La Banque de Nouvelle-Écosse que tous les membres du CEI détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, n'excédait pas 0,1 pour cent.

Rémunération et indemnisation

La rémunération totale versée par les Fonds au CEI pour la période couverte par le rapport a été de 131 361 \$. Ce montant a été réparti entre les Fonds.

Aucune indemnité n'a été versée au CEI par le gestionnaire des Fonds au cours de la période couverte par le rapport.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

- 1. l'intérêt supérieur des Fonds;
- 2. les meilleures pratiques du secteur, y compris les moyennes et les enquêtes menées au sein du secteur concernant la rémunération du CEI;
- 3. le nombre, la nature et la complexité des organismes de placement collectif à l'égard desquels le CEI exerce ses fonctions;
- 4. la nature du travail et la somme de travail de chaque membre du CEI, y compris le temps et l'énergie que l'on s'attend à ce qu'il consacre à ses fonctions.

Questions de conflit d'intérêts

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, le CEI a examiné des questions de conflit d'intérêts qui lui ont été soumises par Gestion d'actifs 1832 pour qu'il formule des recommandations ou, le cas échéant, donne son approbation aux termes de sa charte et conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières qui sont prévues au Règlement 81-107 (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec, ci-après appelé le « Règlement 81-107 ») à l'égard des comités d'examen indépendants d'organismes de placement collectif s'adressant au public. Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises et formule des recommandations à Gestion d'actifs 1832 quant à savoir s'il estime que la mesure proposée par Gestion d'actifs 1832 entraîne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds concernés. S'il y a lieu, le CEI donne des instructions permanentes à Gestion d'actifs 1832 qui permettent à celle-ci d'adopter une mesure qui s'applique de façon continue à une question de conflit d'intérêts particulière. Toutefois, Gestion d'actifs 1832 doit respecter ses politiques et procédures à l'égard d'une telle question de conflit d'intérêts et faire régulièrement rapport au CEI sur cette question.

Le CEI n'est au courant d'aucun cas où Gestion d'actifs 1832 aurait agi contrairement à une recommandation du CEI après avoir soumis la question à celui-ci. Gestion d'actifs 1832 a l'obligation d'aviser le CEI dans un tel cas.

Gestion d'actifs 1832 a également l'obligation d'aviser le CEI de tout cas où elle aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI. À la date du présent rapport, Gestion d'actifs 1832 a informé le CEI qu'elle n'a eu connaissance d'aucun cas semblable.

Approbations

Comme l'y autorisent les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, y compris le Règlement 81-107 et une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, au cours de la période couverte par le rapport, le CEI a donné une approbation assortie de conditions aux Fonds pour :

- 1. investir dans des titres d'émetteurs apparentés ou détenir de tels titres, y compris des titres émis par La Banque de Nouvelle-Écosse;
- 2. investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une partie apparentée, y compris Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres ou en tout temps au cours d'une période de 60 jours suivant la réalisation du placement de ces titres;
- 3. acheter des titres d'une partie apparentée lorsque cette partie apparentée agit pour son propre compte;
- 4. acheter des titres d'un autre fonds d'investissement géré par Gestion d'actifs 1832 ou lui vendre des titres (ce qu'on appelle des « opérations entre fonds »);
- 5. en ce qui concerne le Fonds Scotia hypothécaire de revenu, acheter des créances hypothécaires auprès d'un membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 ou acheter des créances hypothécaires grevant un bien dans lequel certains hauts dirigeants ou administrateurs de Gestion d'actifs 1832 détiennent un intérêt à titre de débiteur hypothécaire;
- 6. acheter ou racheter des parts d'un Fonds en espèces d'un compte ou vers un compte géré par Gestion d'actifs 1832.

Recommandations

Au cours de la période couverte par le rapport, Gestion d'actifs 1832 a reçu des recommandations positives du CEI à l'égard des questions de conflit d'intérêts suivantes :

- 1. Acquisition de titres d'un Fonds sous-jacent apparenté
- 2. Recouvrement des dépenses
- 3. Cumul des postes
- 4. Correction des erreurs
- 5. Évaluation d'un Fonds
- 6. Achats et rachats en espèces
- 7. Opérations entre Fonds
- 8. Opérations ou investisseurs importants
- 9. Nouveaux Fonds
- 10. Impartition à des parties apparentées
- 11. Achat de titres souscrits par une entité apparentée à GAS ou à un conseiller de portefeuille
- 12. Sélection, surveillance et supervision des conseillers de portefeuille des Fonds
- 13. Achat de titres d'une partie apparentée lorsque cette dernière agit pour son propre compte

- 14. Placements interdits
- 15. Achat, détention ou vente de titres d'une partie apparentée
- 16. Rachat des titres de Fonds
- 17. Opérations de prêts hypothécaires avec une partie apparentée
- 18. Opérations personnelles effectuées par les employés
- 19. Vote par procuration
- 20. Accords de paiement indirects
- 21. Opérations de prêt de titres
- 22. Répartition équitable des occasions de placement
- 23. Opérations sur dérivés de gré à gré avec une contrepartie apparentée
- 24. Achat de titres d'une partie apparentée lorsque cette dernière agit comme agent
- 25. Négociation de contrats de change au comptant avec une partie apparentée

Annexe A Les Fonds

Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)

Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor (parts de série A)

Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série A, de série I, de série prestige, de série M et de série conseillers)

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts de série A)

Fonds Scotia d'obligations à court terme (parts de série I et de série M)

Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts de série A, de série F, de série I et de série M)

Fonds Scotia d'obligations (parts de série A et de série I)

Fonds Scotia de revenu canadien (parts de série A, de série F, de série I, de série M et de série conseillers)

Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts de série A et de série F)

Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds Scotia de revenu moyen (parts de série A)

Fonds Scotia de revenu à taux variable (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série A, de série D, de série F et de série conseillers)

Fonds Scotia de revenu Avantage (parts de série A, de série D et de série M)

Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série A, de série D et de série F)

Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série A ,de série D et de série I)

Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série A, de série D, de série F et de série conseillers)

Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série A, de série D et de série I)

Fonds Scotia équilibré en \$ US (parts de série A)

Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts de série A, de série F, de série I, de série M et de série conseillers)

Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia de croissance canadienne (parts de série A, de série F, de série I et de série conseillers)

Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts de série A, de série F, de série I et de série M)

Fonds Scotia des ressources (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains (parts de série M)

Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia de dividendes américains (parts de série A et de série I)

Fonds privé Scotia de dividendes américains (parts de série I et de série M)

Fonds privé Scotia d'actions américaines (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds Scotia de potentiel américain (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds privé Scotia international d'actions de base (parts de série I et de série M)

Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (parts de série A, de série F, de série I et de série conseillers)

Fonds Scotia européen (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds Scotia de la région du Pacifique (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds Scotia d'Amérique latine (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts de série A et de série I)

Fonds Scotia de croissance mondiale (parts de série A, de série F, de série I et de série conseillers)

Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts de série A, de série F et de série I)

Fonds Scotia de potentiel mondial (parts de série A, de série F, de série I et de série conseillers)

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts de série A, de série D, de série F et de série I)

Fonds Scotia indiciel canadien (parts de série A, de série D, de série F et de série I)

Fonds Scotia indiciel américain (parts de série A, de série D, de série F et de série I)

Fonds Scotia CanAm indiciel (parts de série A et de série F)

Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts de série A, de série D et de série F)

Fonds Scotia indiciel international (parts de série A, de série D, de série F et de série I)

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts de série A)

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts de série A, de série F et de série conseillers)

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts de série A, de série F et de série conseillers)

Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts de série A, de série F et de série conseillers)

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts de série A, de série F et de série conseillers)

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts de série A)

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)

Fonds privé Scotia de revenu à options (parts de série M et de série I)

Fonds privé Scotia de revenu à court terme

Fonds privé Scotia de revenu (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia équilibré stratégique

Fonds privé Scotia canadien de valeur (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien de croissance (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia américain de valeur (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia d'actions internationales (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia des marchés émergents (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia d'actions mondiales (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts de série I offertes)

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts de série T offertes)

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts de série T offertes)

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts de série T offertes)

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu Apogée

Portefeuille équilibré Apogée

Portefeuille de croissance Apogée

Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution (parts de série A et de série prestige)

Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection (parts de série A, de série TL, de série T, de série TH, de série prestige, de série prestige TL, de série prestige T et de série prestige TH) Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement (parts de série A, de série TL, de série T, de série TH, de série prestige, de série prestige TL, de série prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution (parts de série A et de série prestige)

Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection (parts de série A, de série TL, de série T, de série TH, de série prestige, de série prestige TL, de série prestige T et de série prestige TH) Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement (parts de série A, de série TL, de série T, de série TH, de série prestige, de série prestige TL, de série prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution (parts de série A et de série prestige)

Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection (parts de série A, de série TL, de série T, de série TH, de série prestige, de série prestige TL, de série prestige T et de série prestige TH)

Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement (parts de série A, de série TL, de série T, de série TH, de série prestige, de série prestige TL, de série prestige T et de série prestige TH)

Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré (parts de série A et de série M)

Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital (parts de série M)

Catégorie Scotia de dividendes canadiens (parts de série A et de série M)

Catégorie privée Scotia d'actions canadiennes (parts de série M)

Catégorie privée Scotia de dividendes américains (parts de série M)

Catégorie privée Scotia d'actions américaines (parts de série M)

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux (parts de série A)

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts de série A)

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)

Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe (parts de série A)

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes (parts de série A)

Catégorie Scotia mixte actions américaines (parts de série A)

Catégorie Scotia mixte actions internationales (parts de série A)

S.E.C. de dividendes canadiens GA 1832

S.E.C. de croissance canadienne GA 1832

S.E.C. d'actions privilégiées canadiennes GA 1832

S.E.C. à perspective mondiale GA 1832

S.E.C. d'actions privilégiées nord-américaines GA 1832

S.E.C. de répartition tactique de l'actif GA 1832

S.E.C. d'actions mondiales à faible volatilité

S.E.C. d'obligations à rendement global Scotia

Dividendes américains de croissance Scotia S.E.C.

S.E.C. d'actions américaines à faible volatilité